

## Commission du Master Professionnel de Psychologie

### PV/ Réunions de la Commission du Master Professionnel de Psychologie

Les 5 et 8 Juin 2026

Membres présents au bureau du département de psychologie ( 5 juin 2026): Moez Bejaoui, Meriem Mokded, Donia Remili, Imen Souissi, Alma Hafsi, Salma Derouiche, Yasmine Hentati, Imene Salhi, Tarek Saidi, Samia Ben Youssef, Doniez Meherssi,

Membres ayant répondu par mails (8 juin 2026): Sana Cherni, Alma Hafsi, Imen Souissi, Meriem Mokded, Sleh Ben Fadhel, Tarek Bellaj, Salma Derouiche, Yasmine Hentati, Chahnez Bouziri, Tarek Saidi, Nizar Fares, , Nesrine Chaouch, Rym Triki, Safa El Hichri, Riadh Ouerchefani, Donia Remili.

#### ODJ de la réunion

Détermination des modalités et critères de présélection et de sélection des candidats au Master 1 de Psychologie dans les quatre parcours suivants :

- Psychologie clinique et psychopathologie
- Neuropsychologie clinique
- Psychologie du travail et gestion des ressources humaines
- Psychologie du développement et de l'éducation

#### 1. Validation des critères et modalités de sélection

La commission a procédé à la révision des critères de sélection définis dans le procès-verbal du 25 juin 2025, rédigé par notre collègue Nizar Fares.

Il a été rappelé que le processus de sélection comprend deux étapes : la présélection et la sélection finale.

## I. Présélection

### Première étape

Évaluation des dossiers des candidats sur la base d'un score général (Score G), calculé à partir

- De la moyenne générale obtenue durant les trois années de licence ;
- Des moyennes des unités d'enseignement (UE) relevant de la spécialité du parcours choisi.

### Deuxième étape

Après examen des dossiers déposés dans les délais fixés par l'administration, chaque coordinateur de parcours procédera au calcul de la moyenne des notes relatives aux enseignements de méthodologie de recherche suivis durant le cursus de licence.

La commission a décidé de reconduire les critères de sélection appliqués durant l'année universitaire 2025–2026, avec un ajustement de la pondération du Score G, désormais fixé à 70 %, tandis que le score de l'entretien oral (Score O) représentera 30 % de la note finale.

Cette décision a été validée par les membres présents lors de la réunion du 05 juin 2026.

## II. Sélection finale

La sélection finale reposera sur :

- Le calcul d'un score final combinant :
  - Le score G : 70 %
  - Le score O (oral) : 30 %

### 2. Calcul du Score G :

Score G = [(Moyenne L1 + Moyenne L2 + Moyenne L3) / 3] = Note sur /20

+

[(UE de spécialité L1 + UE de spécialité L2 + UE de spécialité L3) / 3] = Note sur /20 = /2 score /20

Unités d'enseignement prises en compte

## Parcours Psychologie clinique et psychopathologie

- L1 : Psychologie clinique et psychopathologie 1
- L2 : Psychologie clinique et psychopathologie 2
- L3 : Psychologie clinique et psychopathologie 3

## Parcours Psychologie du travail et GRH

- L1 : Psychologie sociale et du travail 1
- L2 : Psychologie sociale et du travail 2
- L3 : Psychologie sociale et du travail 3

## Parcours Neuropsychologie clinique

- L1 : Psychobiologie et neuropsychologie 1
- L2 : Psychobiologie et neuropsychologie 2
- L3 : Neuropsychologie

## Parcours Psychologie du développement et de l'éducation

- L1 : Psychologie du développement 1
- L2 : Psychologie du développement 2
- L3 : Psychologie du développement et de l'éducation 3

### Calcul de la moyenne du module « Méthodologie de recherche »

La moyenne de méthodologie de recherche sera calculée à partir des unités d'enseignement :

« Applications et outils de travail » (1, 2, 4, 5 et 6), divisée par cinq.

Cette moyenne sera intégrée au Score G conformément aux décisions de la commission du 25 juin 2025.

## 3. Entretien oral

Les modalités de l'entretien oral seront annoncées aux candidats via le site officiel de la faculté.

### ➤ *Le Score O (30 %) vise à évaluer :*

- La motivation du candidat ;
- La qualité du parcours académique ;
- La maîtrise de la langue ;

- Le projet professionnel ;
- La qualité du ter ou mémoire de maîtrise ;
- Le projet de recherche/mémoire.

## Calcul du Score O

$$\text{Score O} = \frac{[(\text{Présentation du parcours académique} / 20) + (\text{Maîtrise de la langue} / 20) + (\text{Motivation} / 20) + (\text{Note du TER} / 20) + (\text{Projet professionnel} / 20) + (\text{Projet de mémoire} / 20)]}{6}$$

## 4. Décisions relatives aux candidatures

### Score final

$$\text{Score final} = (70 \% \times \text{Score G}) + (30 \% \times \text{Score O})$$

### Sélection finale des candidats

Les vingt (20) premiers candidats classés seront retenus dans chaque parcours, dans le respect des quotas réglementaires en vigueur, et par ordre de mérite (en croisant le choix du parcours par l'étudiant et le score pour chaque spécialité).

- **Clarification relative au Critère du mérite vs Choix du candidat : précision apportée par M. Mokded :** Afin de lever toute ambiguïté sur le croisement entre les choix (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>) des candidats et leurs scores, les coordinatrices sont priées de veiller à un classement basé sur le mérite à partir de la plateforme. Le processus d'affectation s'effectuera par ordre décroissant selon la méthode des quotas successifs : le premier choix sera attribué aux étudiants les plus méritants, puis les choix secondaires (2<sup>ème</sup> choix, etc.) seront effectués pour les candidats suivants au fur et à mesure du remplissage des capacités d'accueil.

Cette sélection tiendra en compte les 15 % des candidats externes notamment concernant :

- Les candidats issus d'autres établissements universitaires tunisiens ;
- Les candidats étrangers soumis à une procédure d'équivalence de diplôme lors du dépôt du dossier.

## Communication des résultats

Les résultats de la sélection seront publiés sur le site officiel de la FSHST après validation par Monsieur le Doyen de la FSHST et Monsieur le Président de l'Université de Tunis.

Une liste d'attente sera établie pour chaque parcours afin de pallier les éventuels désistements.

## 5. Catégories de candidats

### 5.1. Nouveaux candidats

La capacité d'accueil est fixée à :

- 30 candidats retenus lors de la phase de présélection.
- 20 candidats seront retenus après la phase de la sélection finale.

Sont considérés comme nouveaux candidats les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en psychologie, obtenues à la FSHST ou dans un autre établissement universitaire, classés par ordre de mérite selon les meilleurs scores obtenus.

La commission recommande qu'une note explicative soit affichée sur la plateforme d'inscription afin de préciser que seules les notes relevant du parcours de psychologie seront prises en compte dans le calcul des scores.

### 5.2. Candidats revenants

- La capacité d'accueil réservée aux candidats revenants est fixée à trois (03) candidats par parcours, soit 15 % de la capacité d'accueil.
- Sont considérés comme candidats revenants les étudiants ayant déjà entamé un cursus de Master en psychologie sans avoir soutenu leur mémoire ou finalisé leur formation.
- Après étude du dossier et entretien oral, ces candidats pourront être réadmis dans leur spécialité et solliciter une validation des acquis selon les délais fixés par l'administration.

## Conditions relatives aux candidats revenants

Les candidats doivent :

- Avoir été inscrits en M1 de psychologie à partir de l'année 2019, pour s'aligner sur la même maquette pédagogique actuellement en vigueur ;
- Avoir effectué au maximum deux redoublements ;

- Justifier leur interruption de parcours ;
- Démontrer une motivation réelle à finaliser leur mémoire ;
- Préciser l'état d'avancement de leur mémoire (Ex : 70 ou 80 %...)
- Fournir un résumé du projet de mémoire lors du dépôt du dossier ;
- Joindre une lettre d'avis de leur ancien encadrant ou obtenir l'accord préalable d'un nouvel encadrant de la FSHST en cas de changement.

Après acceptation de leur réinscription, les candidats seront auditionnés par un jury du parcours concerné.

Une demande de validation des acquis devra également être déposée dans les délais fixés par l'administration.

## 6. Calendrier prévisionnel

Étapes	Dates
Ouverture des inscriptions en ligne	Après délibération de la session de rattrapage prévue le 11 juillet 2026
Dépôt des dossiers papier	Durant la période d'inscription 21 juillet 2026
Clôture des inscriptions	21 juillet 2026
Transmission des résultats de présélection	03 septembre 2026
Entretiens oraux	Du 07 au 12 septembre 2026
Publication des résultats finaux	Après validation institutionnelle (université de Tunis)

### \*Note importante

Les candidats seront informés via une annonce officielle que tout dossier incomplet ou non déposé dans les délais et toute absence à l'entretien oral, sera considérée comme un abandon de candidature.

Le présent PV sera transmis :

- À monsieur le doyen de la FSHST
- À monsieur le président de l'université de Tunis ;
- Ainsi qu'aux membres de la commission.

*Fait à Tunis, le 05.06.2026*

Présidente de la commission du Master  
Professionnel de Psychologie  
**Dr. Donia REMILI**

كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية بتونس  
رئيسة لجنة الماجستير في علم النفس  
دنيا الرصياحي